



EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS
Séance du 10 février 2026

N° 26.DFCP.057

OBJET : : Reprise et affectation anticipées des résultats 2025

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le DIX, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de FEVRIER sous la présidence de Monsieur Roger PELLENC et la désignation de Madame Corinne DUPAQUIER en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Henri LAFON, Marie Ange CONTÉ, Stéphane SAUVAGEON, Anne Priscille BAZELAIRE (à partir de 19h32), Lucien GALLAND, Nathalie BRAMIN, Jean Michel APPLANAT (jusqu'à 19h27), Corinne DUPAQUIER, Yves GUEDJ, **Adjoints.**

Bernard ALAMELLE, Michel AUTRAN (jusqu'à 19h27), Éric BANON, Jacques BARONE (jusqu'à 19h27), Christina BÉRARD, Nicole BLANC (à partir de 19h06), Pierre CRUMIÈRE (à partir de 20h00), Jacqueline DESCAMPS, Jean Jacques DIAS, Thierry DUBOIS, Pierre GABERT, Pierre GENIN, Anne Marie HUASCAR, Agathe JOSEPH (à partir de 18h42), Nadine LEHMANN-DRIES, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27), Cédric PERRY (à partir de 19h20), **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Marie-Christine AUDISIO à Henri LAFON
 Virginie LEGRAND à Marie-Ange CONTÉ
 Maryse SOUCHAY à Corinne DUPAQUIER
 Christophe SUTEAU à Thierry DUBOIS
 Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI (jusqu'à 19h32)
 Pierre CRUMIÈRE à Jérôme NARBONNE (jusqu'à 20h00)
 Caroline DANDRE à Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (jusqu'à 19h27)

Absents :

Valérie BARDISA
 Jean Michel APPLANAT (à partir de 19h27)
 Michel AUTRAN (à partir de 19h27)
 Jacques BARONE (à partir de 19h27)
 Nicole BLANC (jusqu'à 19h06)
 Caroline DANDRE (à partir de 19h27)
 Agathe JOSEPH (jusqu'à 18h42)
 Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA (à partir de 19h27)
 Cédric PERRY (jusqu'à 19h20)

Mes chers collègues,

Les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatations qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et validée par le comptable, des états de restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur), et du compte financier unique s'il a été établi.

Exposé des motifs

Le résultat doit être affecté en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur – compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve (compte 1068).

Les résultats anticipés 2025 font apparaître :

- Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 3 014 840,63 €
- Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de 3 254 712,82 € avec reprise de l'excédent 2024 affecté (2 960 686,87 €).

Le résultat de clôture anticipé pour 2025 se définit comme suit :

- Un **excédent de clôture en investissement** de 3 014 840,63 €
- Un **excédent de clôture en fonctionnement** de 3 254 712,82 €

Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé sur chacune des deux sections, mais aussi **des restes à réaliser** en dépenses et en recettes.

Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

La section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

- En dépenses pour un montant de : 5 345 481,84 €
- En recettes pour un montant de : 2 468 397,15 €

Avec un excédent global (résultats 2025 et restes à réaliser) de **137 755,94 €**, la section d'investissement ne laisse donc pas apparaître de besoin de financement.

Conformément aux chiffres annoncés, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025, soit 3 254 712,82 € de la façon suivante :

- Section d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 254 712,82. € (contre 500 000 € en 2025)
- Section de fonctionnement au chapitre 002 (excédents de fonctionnement reportés) 3 000 000 € (2 960 686,87€ en 2025)

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2026 ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du compte financier unique.

Visas :**VU** l'exposé des motifs,**VU** l'instruction M57,**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,**Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :****ADOpte PAR :****- 22 POUR****- 7 ABSTENTIONS** (E. BANON, C. BERARD, C. PERRY, N. BLANC, J. NARBONNE, P. CRUMIERE, AM HUASCAR)**- 6 ABSENTS** (V. BARDISA, M. AUTRAN, JM. APPLANAT, J. BARONE, TVT. NGUYEN-TALIANA, C. DANDRE)

► **APPROUVE ET ARRETE** les résultats tels qu'ils ont été dressés par Monsieur le Maire, attestés par Monsieur le Trésorier Principal et tels qu'ils apparaissent dans la fiche de résultat annexée au présent rapport ,

► **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 sur le budget primitif 2026 telle que présentée dans le présent rapport, soit 3 000 000 euros sur le chapitre 002 et 254 712,82. € euros sur l'article 1068,

. ► **DECIDE** que, dans l'hypothèse où le compte financier unique 2025 ferait apparaître une différence sur les montants reportés par anticipation au budget primitif 2026, il serait procédé à une régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

**Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.**

Julien DALMAS | Direction Générale
des Services



Le 20 févr. 2026

**Le Secrétaire de séance,
Corinne DUPAQUIER**
Corinne DUPAQUIER | Elu CDR



Le 20 févr. 2026

Certifié exécutoire

Publié le **13 FÉVRIER 2026**



FICHE DE CALCUL DU RÉSULTAT 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Chapitre	Total Budget	Réalisé
Dépenses	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 091 085,00	5 865 542,29
	012 CHARGES DE PERSONNEL	19 782 868,00	19 365 199,79
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	966 078,00	917 314,54
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 549 348,00	1 439 868,67
	66 CHARGES FINANCIERES	370 500,00	261 287,61
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000,00	28 643,46
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	35 000,00	22 000,00
	042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 300 000,00	4 597 833,11
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 268 104,87	
	TOTAL DEPENSES	33 392 983,87	32 497 689,47
Recettes	70 VENTES - PRESTATIONS DE SERVICES	2 456 263,00	2 574 281,48
	73 IMPOTS ET TAXES	4 850 065,00	4 843 411,00
	731 FISCALITE LOCALES	17 991 315,00	18 847 187,28
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 857 662,00	3 995 935,44
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	404 211,00	521 659,97
	76 PRODUITS FINANCIERS	60,00	57,58
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 203 773,53
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	232 907,00	232 907,00
	013 ATTENUATION DE CHARGES	451 431,00	442 457,23
	042 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	188 383,00	130 044,91
	TOTAL RECETTES	30 432 297,00	32 791 715,42

RESULTAT 2025 (recettes - dépenses)

294 025,95

Excédent d'exécution 2024 reporté (002)

2 960 686,87

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

3 254 712,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Chapitre	Total Budget	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	188 383,00	130 044,91	
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 009 000,00	682 496,62	
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
	13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 800 000,00	1 587 248,31	
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	897 903,70	489 931,80	322 326,17
	Opérations d'équipement (AP/CP) Marisily	50 000,00	26 362,69	
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 298 532,25	468 916,00	696 342,25
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 579 724,26	6 083 841,63	2 563 879,18
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 909 659,01	972 993,55	894 809,63
Recettes	Opérations d'équipement (AP/CP) Marisily + Eden	260 000,00	65 568,01	
	27 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	0,00		
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 942 514,53	3 711 398,16	868 124,71
	TOTAL DEPENSES	21 935 716,75	14 218 801,68	5 345 481,84
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 268 104,87		
	024 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 756 650,00		
	040 OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 300 000,00	4 597 833,11	
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 009 000,00	682 496,62	
	10 APPORTS - DOTATIONS ET RESERVES	1 900 000,00	2 091 909,75	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 689 519,90	2 057 010,78	564 022,90
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 160 000,00	3 500 000,00	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS			
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 106,85	
	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	3 300 390,15	728 233,37	1 904 374,25
	TOTAL RECETTES	18 363 664,92	13 661 590,48	2 468 397,15

RESULTAT 2025 (recettes - dépenses)

-587 211,20

Excédent d'exécution 2024 reporté (001)

3 572 051,83

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025

3 084 840,63

Soide des restes à réaliser (recettes-dépenses)

-2 877 064,80

EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

137 755,94

EXCEDENT à AFFECTER (résultat - besoin de financement) :

3 392 468,74

Certifié exact, le

Henri LAFON, élu DFCP
L'ordonnateur



Service de Gestion Comptable
210 Rue François Gernelle BP 40
84121 PERTUIS Cedex
Siret 13001145500412
Tel : 04 90 79 02 15

Le Comptable

VENTURI Céline
Responsable du SGC de PERTUIS

Le 16 janv. 2026

Pour le Maire et sur délégation

21/01/2026